

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier-
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray- Saint-
Michel-Parc-Extension

Le 17 avril 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE247231079

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (CSEM, Énergir et Bell) et d'aménagement paysager dans la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Peel à la rue Saint-Marc et travaux de conduite d'eau principale dans la rue Guy, de la rue Sainte-Catherine Ouest au boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 195 815 982,06 \$, taxes incluses (contrat : 156 300 384,48 \$ + contingences : 16 544 820,78 \$ + indexation : 7 892 593,85 \$ + incidences : 15 078 182,95 \$) - Appel d'offres public 503001 (3 soumissionnaires) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 3 352 777,61 \$, taxes incluses (contrat entente : 2 962 307,65 \$ + contingences : 246 858,97 \$ + indexation : 142 635,11 \$ + incidences : 975,88 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 2 201 312,48 \$, taxes incluses (contrat entente : 1 807 358,92 \$ + contingences : 282 135,03 \$ + indexation : 77 486,37 \$ + incidences : 34 332,16 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré d'une valeur de 1 314 145,40 \$, taxes incluses à Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de ses infrastructures (contrat entente : 1 197 881,19 \$ + contingences : 116 264,21 \$) / Autoriser un budget de revenus et dépenses de 221 732,52 \$, taxes incluses pour les travaux potentiels intégrés au contrat de l'entrepreneur et visés par le Règlement d'embellissement du domaine privé / Déroger aux articles 58 à 62 du Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux (RCE 20-030)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE247231079

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (CSEM, Énergir et Bell) et d'aménagement paysager dans la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Peel à la rue Saint-Marc et travaux de conduite d'eau principale dans la rue Guy, de la rue Sainte-Catherine Ouest au boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 195 815 982,06 \$, taxes incluses (contrat : 156 300 384,48 \$ + contingences : 16 544 820,78 \$ + indexation : 7 892 593,85 \$ + incidences : 15 078 182,95 \$) - Appel d'offres public 503001 (3 soumissionnaires) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 3 352 777,61 \$, taxes incluses (contrat entente : 2 962 307,65 \$ + contingences : 246 858,97 \$ + indexation : 142 635,11 \$ + incidences : 975,88 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 2 201 312,48 \$, taxes incluses (contrat entente : 1 807 358,92 \$ + contingences : 282 135,03 \$ + indexation : 77 486,37 \$ + incidences : 34 332,16 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré d'une valeur de 1 314 145,40 \$, taxes incluses à Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de ses infrastructures (contrat entente : 1 197 881,19 \$ + contingences : 116 264,21 \$) / Autoriser un budget de revenus et dépenses de 221 732,52 \$, taxes incluses pour les travaux potentiels intégrés au contrat de l'entrepreneur et visés par le Règlement d'embellissement du domaine privé / Déroger aux articles 58 à 62 du Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux (RCE 20-030)

À sa séance du 26 mars 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de plus de 20 M\$

Le 2 avril 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division des grands projets ont expliqué que les infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine ont atteint, même dépassées, leur durée de vie utile et qu'il faut procéder à leur remplacement ou réhabilitation. La rue Sainte-Catherine étant une artère commerciale importante de la métropole, la Ville souhaite profiter de ces travaux pour revoir son aménagement afin de faire face aux défis des prochaines décennies. Ce vaste projet se divise en plusieurs lots et s'étend sur quelques années. Le présent dossier, qui s'échelonne de 2025 à 2030, comprend des travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Peel et Saint-Marc, ainsi que des travaux de réhabilitation d'aqueduc sur la rue Guy, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine.

L'appel d'offres, qui a été publié du 2 décembre 2024 au 13 février 2025, a suscité l'intérêt de 22 preneurs du cahier des charges, dont trois ont déposé une soumission. Parmi les 19 n'ayant pas présenté d'offres, dix sont connus comme des sous-traitants et l'un est la firme ayant été mandatée pour préparer l'estimation. Les raisons de désistement invoquées par les autres sont les suivantes : une firme a indiqué ne pas répondre aux spécifications demandées, deux firmes ont inscrit que leur carnet de commandes est complet et une autre que la période de soumission ne lui convenait pas. Les quatre autres n'ont pas justifié leur désintérêt.

Quant aux résultats, Roxboro Excavation a présenté la plus basse soumission, dont le prix présente un écart de 19,35 % avec l'estimation préparée par une firme externe. L'analyse montre que la majeure partie de l'écart, soit 13,07 %, se situe dans les articles suivants du bordereau : frais généraux de chantier, levés de terrains progressifs, maintien de la mobilité et de la sécurité routière; et réseau d'alimentation temporaire. L'examen des trois soumissions révèle également que les écarts les plus marqués sont majoritairement des articles à coût global et qu'une répartition des provisions pour risques et incertitudes pourrait avoir été appliquée. D'après les invités, le projet présente plusieurs défis en lien avec sa durée et la localisation des travaux. Pour se protéger des risques et de l'incertitude économique qui règne actuellement ainsi que de la volatilité des marchés, il n'est pas impossible que les entrepreneurs aient majoré certains items. Dans les circonstances, la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC) évalue que l'écart est de l'ordre de l'acceptable.

Pour conclure, les responsables ont décrit les risques auxquels la Ville s'expose si le contrat n'est pas octroyé. En premier lieu, cela mettrait la Ville à risque de bris importants en raison de l'âge avancé des infrastructures et un tel incident pourrait

compromettre l'approvisionnement en eau du centre-ville et aurait un impact sur les activités économiques. Ensuite, les documents d'appel d'offres ainsi que les plans et devis devraient revus pour une nouvelle publication, ce qui aurait des incidences financières. Cela sans dire qu'il y a de fortes chances que le coût du projet augmente en raison de l'inflation. Finalement, il y aurait un effet en cascade sur les autres phases et travaux prévus dans le secteur. Pour ce faire, le Service recommande d'attribuer le contrat à Roxboro Excavation.

Durant la période de questions, la Commission a d'abord voulu savoir ce qu'il advenait des placettes publiques et ce que l'on entendait par la phrase suivante à la page 9 du sommaire décisionnel : Il est à noter que l'aménagement réalisé dans le cadre de ce contrat sera ajusté par rapport aux documents d'appel d'offres, pour permettre la circulation véhiculaire sur l'ensemble de la rue, y compris dans le tronçon entre les rues Guy et Bishop, en vue d'une mise en œuvre flexible et graduelle d'une piétonnisation de ce tronçon plus tard. Les invités ont expliqué que les documents d'appel d'offres prévoyaient l'aménagement de placettes publiques, incluant un espace de circulation. Il a plutôt été décidé de permettre la circulation et d'envisager une piétonnisation progressive, selon la stratégie de l'arrondissement, à qui l'ouvrage sera remis. Ils ont tenu à souligner que le projet Sainte-Catherine a toujours été imaginé avec des aménagements flexibles afin de s'adapter au besoin, que ce soit pour une piétonnisation événementielle ou permanente. Est-ce que la contingence et les incidences prévues au contrat sont suffisantes pour effectuer des travaux si ce genre de réaménagement est réclamé d'ici 2030? ont demandé les commissaires. Le Service a répondu par l'affirmative, car ce ne sont pas des réaménagements majeurs.

D'autre part, la Commission a indiqué que des mesures incitatives diverses ont été explorées dans plusieurs contrats depuis le début du projet et a demandé si certaines avaient été conservées. Quelques-unes ont été maintenues, a confirmé le Service, comme la présence d'une clause d'indexation des prix unitaires; l'avance de 1 % du montant global pour la mobilisation; et l'ajustement de prix du carburant. Le contrat ne prévoit pas de bonis et les pénalités par jour de retard ont été revues à la baisse, car les entrepreneurs dissimulent bien souvent ces montants dans le prix des soumissions. Pourquoi avoir opté pour un mode d'octroi au plus bas soumissionnaire, plutôt qu'un mode avec une évaluation des offres? Cela aurait-il pu permettre à la Ville d'avoir un échéancier de réalisation plus court? a demandé la Commission. D'après les invités, ce sont toujours les mêmes soumissionnaires, peu importe la formule. De plus, avec un système de pondération et d'évaluation des offres, la Ville risquerait de devoir accepter des prix encore plus élevés, car l'adjudication se fait à l'entrepreneur ayant obtenu le meilleur pointage final. Ils ajoutent qu'il faut demeurer réaliste quant à l'échéancier de réalisation du projet, même si le chantier était actif 24 heures sur 24, la production n'est pas nécessairement à son maximum. Ce sont souvent les équipes B et C qui sont attirées de soir et de nuit. De plus, si la Ville met de telles exigences, les soumissions seront largement plus élevées que l'estimation de contrôle.

Les discussions ont également porté sur les addendas 6 et 7, qui ont été émis dans les dernières heures avant l'ouverture des soumissions. Pourquoi ont-ils été émis si tardivement dans le processus? Est-ce que cela a pu avoir un impact sur le nombre de soumissions reçues? Pour l'addenda 7, il s'agissait d'une modification au bordereau, qui n'avait aucun impact sur le prix. Pour l'addenda 6, le Service a décidé de répondre aux questions d'un preneur de cahier, même s'il était hors délais. Il est préférable de répondre aux questions, même tardivement, car les entrepreneurs ont tendance à prendre une plus grande marge pour couvrir les risques et les incertitudes.

Enfin, les membres se sont demandé si la Ville pourrait obtenir de meilleurs prix dans le nouveau contexte économique qui se dessine. Bien qu'il soit difficile de prévoir l'avenir, les responsables observent, dans leur Division, une augmentation du nombre de soumissionnaires, qui est notamment attribuable à l'annulation de plusieurs projets par le ministère des Transports et de la Mobilité durable. Néanmoins, dans le cas du présent contrat, l'expérience démontre qu'il y a peu d'entrepreneurs intéressés à venir travailler sur le projet Sainte-Catherine.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division des grands projets pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat de plus de 20 M\$

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE247231079 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.